

[Text]

opposed, probably, from January 1, not February 1, in view of the financial mess the country is in, and this corporation is in... it may be retroactive legislation, but the Finance committee recommended 1/10 of 1%. The Wyman committee recommended a substantially increased premium. It is about time that increased premium was put into effect.

I cannot understand the "jiggy-boo" method of this bill drafter who created the first system of payment in the first place. Perhaps Mr. Calof would like to explain why we got into this terrible mess, requiring this amendment, and why the legal department could conceivably produce a system of trying to determine when contributions start by the amendment of proposed subparagraph 19.1(1)(a), or clause 4 of the bill.

Mrs. McDougall: The reason we did not make the January 1 date, to deal with the first part of your question, is in part to meet the issue raised by Miss Nicholson, which is that at least we got a press release out there saying we were doing it February 1. We put it out in the middle of January, and we did not make it retroactive from the date of public notice that it was going to be February 1.

The original intent was totally my fault, because I, for whatever reasons—and once again I say this without prejudice—had expected we would get the bill through faster and was prepared to give 60 days' notice from assent. That was my sense of unreality once again, in a non-partisan way, about the length of times things take around this town.

Mr. Blenkarn: It is unfortunate it was not a nice, clean commencing date in the bill, rather than the convoluted...

Mrs. McDougall: I will know better the next time, I will tell you.

Mr. Blenkarn:—draftmanship that makes one have to read it three times over to figure out what it really means.

Mrs. McDougall: Totally my fault. Never again.

Mr. Blenkarn: The next issue is if the Minister could give us the financial figures for the CDIC now. There was a statutory payment of some \$900 million. Is the CDIC still involved in borrowing money at 0.25% over bank prime to support certain receiverships? What is the financial position of the corporation at the present time?

Mr. Gordon W. King (Director General, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance): There may be two separate issues here. A concern I believe you have raised before is the state of the agency agreements which CDIC has for some companies which got into difficulty in the beginning of 1983. My understanding of the position there is that CDIC has examined those agreements, and those are legally binding agreements throughout the life of the agency agreement. So that situation continues to exist.

[Translation]

janvier et non du 1^{er} février, compte tenu de la piètre situation financière du pays et de la société... Cette mesure a beau être rétroactive, le Comité des finances n'en a pas moins recommandé 1/10 de 1 p. 100. Le comité Wyman avait recommandé une augmentation plus élevée. Il est grand temps que cette augmentation entre en vigueur.

Je ne comprends d'ailleurs pas comment le rédacteur de la loi a pu établir un système de paiement aussi saugrenu. M. Calof pourrait peut-être nous expliquer comment nous avons abouti à cette pagaille qu'il faut maintenant éliminer par un amendement, et comment le ministère de la Justice a-t-il pu concevoir un système qui fixe la date d'entrée en vigueur des primes, par l'amendement de l'alinéa 19(1)a ou de l'article 4 du projet de loi.

Mme McDougall: Pour répondre à la première partie de votre question, si nous n'avons pas pu fixer la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier, c'est entre autres raisons parce que nous avons voulu tenir compte de la suggestion de Mme Nicholson qui demandait ne serait-ce qu'un communiqué de presse annonçant l'entrée en vigueur au 1^{er} février. Ce communiqué de presse a été diffusé au milieu de janvier, et nous avons fixé au 1^{er} février la date d'entrée en vigueur de cette mesure que nous n'avons pas rendue rétroactive à la date de sa communication au public.

Pour l'intention première, je suis seul coupable, parce que—et sans blâmer qui que ce soit—je croyais que le projet de loi serait adopté plus rapidement et que j'aurais pu donner un délai de 60 jours après l'adoption de la mesure. Je ne me rendais pas compte du temps qu'il faut pour faire les choses ici—cela dit sans le moindre sectarisme.

M. Blenkarn: C'est dommage qu'on n'ait pas pu préciser la date d'entrée en vigueur dans le projet de loi, plutôt que...

Mme McDougall: Je le saurai la prochaine fois, je vous l'assure.

M. Blenkarn:... plutôt que de recourir à cette formule qu'il faut lire trois fois avant de la comprendre.

Mme McDougall: C'est entièrement de ma faute. Cela ne se reproduira plus jamais.

M. Blenkarn: J'aimerais maintenant que la Ministre nous expose l'état financier actuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada. En vertu d'une disposition législative, on a versé quelque 900 millions de dollars. La SADC emprunte-t-elle encore de l'argent à un taux de 0.25 p. 100 supérieur à celui du taux préférentiel des banques pour soutenir certaines faillites? Quelle est actuellement la situation financière de la Société?

M. Gordon W. King (directeur général, direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances): Vous avez peut-être soulevé là deux questions distinctes. Vous vous êtes déjà interrogé sur les accords de la SADC à l'égard de certaines compagnies qui ont eu des difficultés au début de 1983. D'après ce que je peux comprendre, la SADC a examiné ces accords, et il semblerait que sur le plan juridique, les parties intéressées y sont liées pendant toute la durée de l'accord. Cette situation continue donc d'exister.